

désormais dans la base de données automatisée de la Bibliothèque. En 1983, celle-ci a commencé l'élaboration d'un catalogue collectif spécial des écrits en braille, ainsi que des livres sonores à l'intention des handicapés visuels du Canada.

Le Bureau du développement des réseaux s'efforce de promouvoir l'interconnexion des bases de données pour faciliter l'accès aux ressources à l'échelle nationale. De plus, des programmes internationaux facilitent l'échange de données bibliographiques entre les pays.

De leur côté, les services de référence et de consultation de la Bibliothèque nationale fournissent de l'aide aux autres bibliothèques canadiennes dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines. Ces services sont également offerts aux chercheurs qui ont besoin de recourir aux ressources ou au personnel spécialisé de la Bibliothèque dans des sphères telles que la musique, la conservation, ainsi que pour les écrits judaïques, la bibliothéconomie, la collection sur les droits des Indiens et la littérature canadienne pour enfants.

Aux organismes provinciaux chargés des bibliothèques, la Bibliothèque nationale prête des collections de livres en d'autres langues que le français ou l'anglais, et elle aide les bibliothèques canadiennes à enrichir leurs propres collections par l'intermédiaire d'un Centre d'échange du livre. Pour les chercheurs canadiens qui n'ont pas accès aux services automatisés de recherche bibliographique, la Bibliothèque nationale offre, pour un prix minime, un service d'information sur les ouvrages en sciences sociales et en sciences humaines et des bibliographies rétrospectives établies au moyen de bases de données ordinolinguées. La Bibliothèque nationale offre ses services dans les deux langues officielles.

Une liste d'ouvrages sur le Canada, établie par la Bibliothèque nationale, figure à l'Appendice 6.

Bibliothèques publiques. Au sein des provinces, il existe des réseaux de bibliothèques publiques relevant de lois provinciales, qui en déterminent le mode de création, la nature des services qu'elles doivent rendre ainsi que le mode de financement. En conformité avec les lois provinciales pertinentes, les municipalités peuvent établir des bibliothèques publiques, ou conjuguer leurs efforts pour mettre sur pied des bibliothèques régionales. Les organismes provinciaux qui ont charge des bibliothèques publiques locales et régionales leur prodigent des conseils et répartissent les subventions.

Le tableau 15.12 présente, au sujet des diverses bibliothèques publiques du Canada, des statistiques sommaires tirées d'enquêtes annuelles. En 1981, les 3,159 points de service des bibliothèques publiques disposaient d'un fonds global de quelque 48 millions de livres; la masse de leurs prêts directs se chiffrait aux environs de 132 millions, et leur personnel de bibliothécaires diplômés à temps plein s'élevait à 1,882. Pour l'ensemble de leurs opérations, à peu près \$295 millions ont été dépensés durant l'année.

15.8 Films canadiens

15.8.1 Office national du film (ONF)

Établi par une loi du Parlement en 1939, l'ONF a été remanié en 1950 par la Loi nationale sur le film, qui lui donnait pour mission de réaliser des films et de promouvoir la production et la distribution d'œuvres cinématographiques dans l'intérêt national.

Jusqu'ici l'ONF a réalisé plus de 5,400 films, dont les uns rappellent les événements qui ont marqué l'histoire du Canada, tandis que les autres mettent en évidence la diversité des préoccupations et des réalisations du peuple canadien. Les films de l'ONF sont produits dans les deux langues officielles du Canada. Bon nombre sont encore en demande 10 à 20 ans après leur lancement. Le siège social de l'ONF est situé à Ottawa, et sa base d'opérations à Montréal; en outre, il dispose de moyens de production dans des centres régionaux répartis à travers le Canada. Des liaisons ont été établies entre ces centres et les media locaux, les compagnies de télédistribution, les maisons d'enseignement, les cercles locaux d'activités culturelles ou de cinéphiles et les gouvernements provinciaux. L'une des principales caractéristiques de l'activité régionale consiste en une participation intensive des sociétés privées de production cinématographique, qui permet à l'Office de bénéficier des ressources artistiques et techniques disponibles au niveau local.

L'ONF distribue ses films en pellicules de 16 ou 35mm. De plus, il les transfert tous sur vidéocassettes qu'il vend sur les marchés du cinéma éducatif et du cinéma commercial; en outre, sa production est distribuée par l'entremise de points de vente ou de location de supports vidéo que les clients utilisent à domicile.

L'Office produit également d'autres aides visuelles, notamment des bandes d'images muettes ou sonores, des jeux de diapositives, des diaphanes pour rétroprojecteurs, des trouses télévidéas et des photo-reportages. Au Canada, ces réalisations sont distribuées aux organismes communautaires, aux écoles et universités, aux stations de télévision et aux salles de cinéma, et elles sont vendues aussi commercialement. Une bonne part de la clientèle des films 16mm hors cinéma est desservie par les cinémathèques, les conseils du film et différents groupes à vocation spéciale. En 1982-83, les réservations de films d'intérêt communautaire auprès des cinémathèques de l'ONF au Canada se sont élevées à 523,131, contre 510,052 en 1981-82.

À l'étranger, les films de l'ONF sont présentés à la télévision, dans les cinémas, les écoles et les bibliothèques, suivant un processus de distribution assurée par les bureaux de l'Office situés à New York, Chicago, Londres et Paris. En outre, 100 cinémathèques, administrées avec le concours du ministère des Affaires extérieures, assurent à l'étranger la distribution au niveau local. Pour accroître la distribution internationale de ses œuvres, l'ONF en traduit un bon nombre dans des langues étrangères. De concert avec Tourisme Canada, il distribue également des films pour aider l'industrie touristique canadienne.